

REPUBLIQUE FRANCAISE
AVIS DE DEPÔT DE LA DEMANDE DE

Article R.421-9 du Code de l'Urbanisme

m 057/2020
Affiché le
18/08/2020

- CERTIFICAT D'URBANISME
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS DE DEMOLIR
- AUTORISATION DE LOTIR
- PERMIS DE CLOTURE
- DECLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE
-

Numéro d'enregistrement : AP43933
Date d'enregistrement : 18/08/2020
Demandeur : M. Mme
Centrale Biogaz De L'Aumailerie
MME MAZIERES

demeurant à : 10 boulevard de la Robiquette
35761 Saint Grégoire

Adresse du terrain :
4 rue Irène Joliot-Curie

Surface hors oeuvre nette de la construction : m²

Surface hors oeuvre nette de la construction à démolir : m²

Hauteur du projet : m

Nombre de lots du lotissement :

Destination de la construction : suppression cuves + modifications

Service chargé du dossier (désignation, téléphone, adresse ...)

.....

- La décision vous sera notifiée à partir du :
- L'absence d'approbation de l'autorité compétente à partir du vaudra autorisation.
- Demande susceptible de faire l'objet d'un rejet.
Le demandeur dispose d'un délai de ... jours à partir de la notification du rejet
pour faire les recours suivants :
.....

Affiché le : 18/08/2020

Délivré le : 18/08/2020

Retiré le :

Le Maire de LA SELLE-EN-LUITRÉ